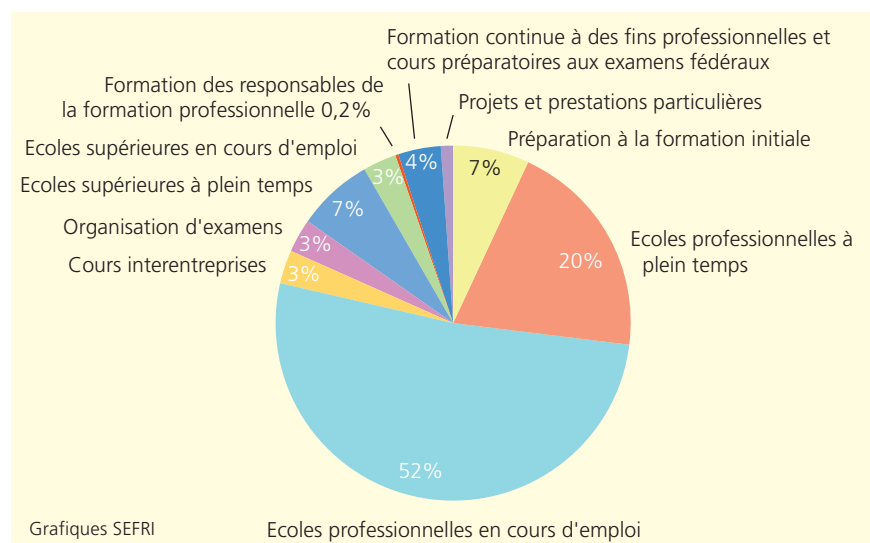


Relevé des coûts de la formation professionnelle cantonale

Une source d'information reconnue en matière de financement de la formation professionnelle

Depuis 2004, le SEFRI effectue chaque année, en collaboration avec les cantons, un relevé des coûts de la formation professionnelle cantonale. Ce relevé indique dans quels domaines de tâches de la formation professionnelle les cantons allouent des moyens financiers pour sa mise en œuvre. Les chiffres de l'exercice comptable 2016 ont été publiés à la fin de l'année 2017. Dans l'ensemble, ils montrent une évolution stable. La majeure partie des dépenses cantonales sont consacrées à la formation professionnelle initiale.

Répartition des coûts nets entre les domaines de tâches (2016, total à la charge des cantons)



l'angle financier, les domaines de tâches les plus coûteux sont les écoles professionnelles avec une part de 72% dans les coûts nets, suivies des écoles supérieures (10%) et de la préparation à la formation professionnelle initiale (7%). Ces domaines de tâches représentent environ 89% des coûts nets des cantons. Les dépenses pour la formation professionnelle initiale correspondent à 86% des coûts nets des cantons. La part de la formation professionnelle supérieure et de la formation continue à des fins professionnelles dans les coûts nets des cantons s'élève quant à elle à 14%.

Evolution depuis 2004 des coûts de la formation professionnelle à la charge des cantons

La répartition des coûts entre les différents domaines de tâches n'a pas fondamentalement changé depuis 2004. En ce qui concerne le montant total des coûts à la charge des cantons, il est passé de 2678 millions de francs en 2004 à 3465 millions

En Suisse, les pouvoirs publics (Confédération et cantons) et, pour une part importante, l'économie (organisations du monde du travail, entreprises) participent au financement de la formation professionnelle.

Base déterminant les contributions allouées par la Confédération aux cantons

La majeure partie des coûts pris en charge par les pouvoirs publics pour la formation professionnelle incombe aux cantons, lesquels sont responsables de sa mise en œuvre. Conformément à l'art. 59 de la loi sur la formation professionnelle (voir encadré, page 6), la participation de la Confédération équivaut environ au quart du montant des dépenses affectées par les pouvoirs publics à la formation professionnelle. Il s'agit d'une valeur indicative.

Le calcul des coûts effectué en collaboration avec les comptables des cantons permet de connaître les contributions ver-

sées par la Confédération aux cantons. Il est largement reconnu au sein du paysage de la formation professionnelle et constitue une source de référence pour les informations sur le financement de la formation professionnelle. Depuis 2008, la majeure partie des subventions de la Confédération en faveur de la formation professionnelle est versée sous la forme de forfaits basés sur les prestations (voir encadré, page 7).

Le calcul des coûts permet en outre d'observer des évolutions et des tendances dans certains domaines de tâches en particulier ou dans la formation professionnelle dans son ensemble.

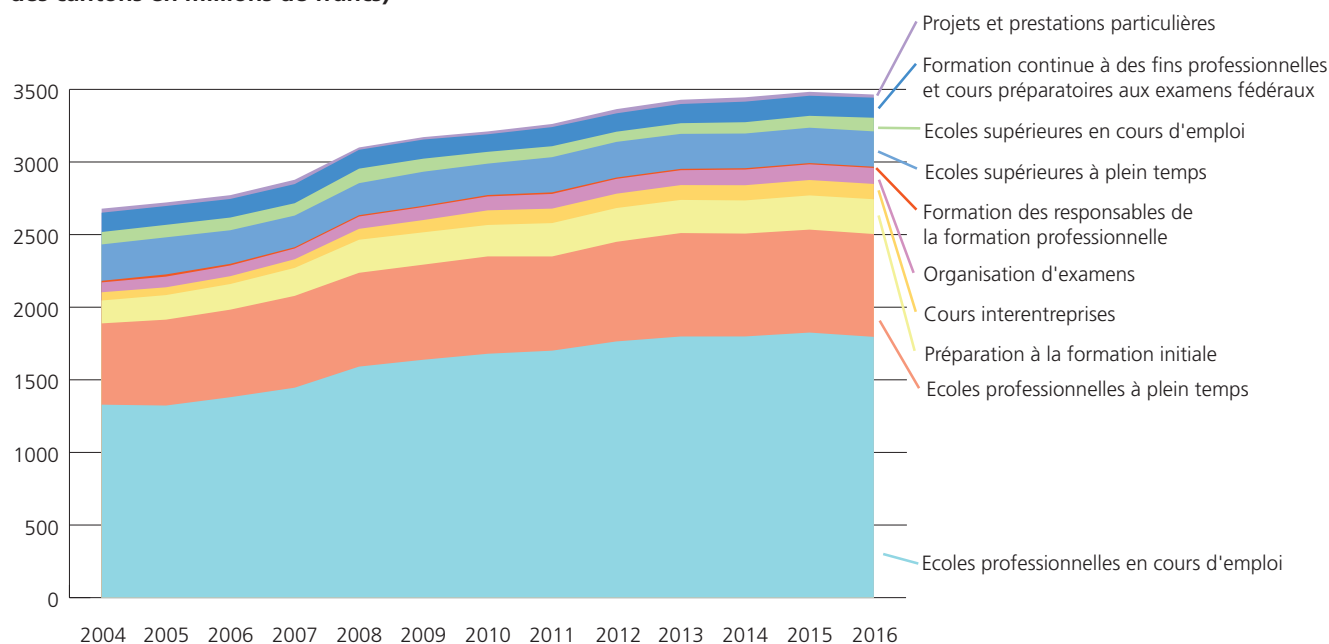
Répartition des coûts nets entre les domaines de tâches (total à la charge des cantons)

En 2016, les cantons ont dépensé 3465 millions de francs pour la formation professionnelle (total à la charge des pouvoirs publics: 3565 millions de francs). Sous

Répartition des forfaits entre les cantons

Les subventions fédérales forfaitaires versées aux cantons sont calculées sur la base du nombre de contrats de formation initiale (art. 53, al. 1, LFPr et art. 62 OFPr). Les forfaits disponibles sont répartis de manière proportionnelle entre les coûts de la formation initiale en école (école à plein temps) et les autres coûts de la formation professionnelle. La moyenne des quatre années précédentes sert de base de calcul, tant en ce qui concerne les parts destinées à couvrir les coûts que le nombre de contrats de formation initiale.

Répartition des coûts nets entre les domaines de tâches (évolution de 2004 à 2016, total à la charge des cantons en millions de francs)



Participation de la Confédération au financement de la formation

En 2016, la Confédération a dépensé au total 860 millions de francs pour la formation professionnelle

Conformément aux dispositions de la loi sur la formation professionnelle, la Confédération participe aux coûts de la formation professionnelle (LFPr) de la manière suivante:

- forfaits versés sur la base de prestations (art. 53 LFPr) aux cantons et permettant à ces derniers de disposer librement de ressources étant donné que les subventions fédérales ne sont pas liées à des offres ou à des investissements particuliers;
- subventions à des tiers en faveur de projets de développement de la formation professionnelle et de prestations particulières d'intérêt public (art. 54 et 55 LFPr); conformément à la LFPr, jusqu'à 10 % des fonds fédéraux sont réservés à cette fin;
- subventions pour la tenue des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs et soutien aux filières de formation dans les écoles supérieures (art. 56 LFPr);
- subventions aux personnes ayant suivi des cours préparatoires aux examens professionnels fédéraux et aux examens professionnels fédéraux supérieurs (art. 56a LFPr). Ces subventions ne sont allouées que depuis 2018 et n'apparaissent donc pas dans les résultats présentés pour l'exercice comptable 2016.

La Confédération finance également:

- des activités visant le développement de la formation professionnelle, notamment la recherche sur la formation professionnelle (art. 4 LFPr);
- l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).

de francs en 2016, soit une hausse de 787 millions de francs, qui s'explique notamment par l'accroissement du nombre de contrats de formation initiale, le renchérissement et d'autres facteurs tels que le développement de nouvelles professions ou les mesures devant permettre au plus grand nombre de jeunes possible d'obtenir un diplôme du degré secondaire II.

Contact

Thomas Bichsel, SEFRI
Unité Formation continue et encouragement de projets
☎ +41 58 462 57 95
✉ thomas.bichsel@sbfi.admin.ch

Informations complémentaires

Relevé des coûts de la formation professionnelle cantonale
🌐 www.sbfi.admin.ch/relevedecouts_fpc